

**Bulletin Académique N°35  
25 juin 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux / 0556689891  
[snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)**

## **Mouvement Intra : Déclaration du SNUEP-FSU à l'ouverture des CAPA**

*Mesdames, Messieurs*

*Il nous semble indispensable à l'ouverture du mouvement intra 2012 d'évoquer la situation dramatique des suppressions de poste de PLP dans l'académie de Bordeaux.*

*En effet, près de 190 postes disparaîtront dans nos établissements, c'est dû en très grande partie à la généralisation du bac pro 3 ans. De nombreuses disciplines sont fortement touchées par la perte d'une année de formation, que cela soit en enseignement général ou professionnel. Pour exemple, 22 suppressions en lettres-histoire, 14 en lettres-anglais, 14 en maths-sciences, 12 en électrotechnique et 43 en éco-gestion pour ne citer que les disciplines les plus concernées.*

*48 postes ont certes été créés, mais le différentiel reste largement déficitaire, ce qui a généré de grandes inquiétudes et souffrances chez nos collègues.*

*Au final, c'est un projet de mouvement très difficile qui nous est proposé.*

*Toutes ces suppressions n'ont pas entraîné systématiquement des mesures de carte scolaire ; néanmoins, plus de 80 collègues se retrouvent en obligation de participer au mouvement sans avoir pour certains l'espoir de retrouver un poste fixe. Par ailleurs, les non titulaires qui ne peuvent pas bénéficier d'un CDI souffriront également de leur situation de précaires, avec pour la plupart aucune solution pour la rentrée et donc le chômage.*

*Par honnêteté, il nous semble important de préciser les efforts de vos services dans l'accompagnement des collègues dont le poste a été supprimé.*

*Cependant, nous ne sommes pas dupes de cette politique de destruction de nos lycées professionnels publics et nous tenons à la dénoncer ici avec force.*

### **Analyse de la CAPA PLP (19 juin) :**

**Plus de 30 heures de travail de préparation pour nos collègues Commissaires paritaires (Christelle Rey, Jean-Luc Massias, Pierre Verdeyrou). Ce qui a permis de faire de nombreuses propositions d'amélioration du mouvement. C'est ainsi que 3 chaînes (la mutation d'un collègue entraînant plusieurs autres mutations), proposées par le SNUEP-FSU, ont été acceptées par le Rectorat (en Electrotechnique et en Vente). En tout sur la CAPA, un peu plus d'une vingtaine de modifications dont 14 proposées par votre syndicat ! C'est pourquoi à insister sur la non divulgation d'infos avant le mouvement car cela engendre des angoisses inutiles chez certains collègues (puisque mouvement amélioré en CAPA). Tous nos collègues syndiqués ont été rapidement informés.**

**Grand merci donc à nos commissaires paritaires pour leur travail excellent dans un contexte très difficile.  
Nasr Lakhsassi**

## Évaluation des diplômes de la voie professionnelle : remettre à plat l'ensemble des dispositifs

La réforme du Bac pro en 3 ans a été l'occasion pour le ministère de l'EN de généraliser le Contrôle en Cours de Formation (CCF). À la session 2012, plus de 90 % des disciplines seront ainsi évaluées.

Depuis de nombreuses années, le SNUEP-FSU demande un réel bilan de la mise en place des CCF. Le ministère précédent s'était engagé sur ce point mais rien n'a été fait ou encore rendu public. Dans ce contexte, le SNUEP-FSU a lancé une enquête auprès des enseignant-es concerné-es pour connaître leur avis sur ce mode de certification. Cette enquête court jusque fin juin. Pour l'instant, 1 400 professeurs de lycée professionnel ont déjà répondu et quelques grandes tendances commencent déjà à se dessiner.

79 % des collègues interrogés répondent qu'une grille d'évaluation a été établie, avec des critères précis, pour les guider dans la réalisation de leurs CCF, mais seuls 53 % d'entre eux s'attachent à la respecter précisément. Le SNUEP-FSU sait pertinemment qu'il n'est pas toujours aisé d'appliquer à la lettre les consignes ministérielles relayées par les inspecteurs, tant celles-ci sont parfois confuses et décalées de la réalité quotidienne de nos classes. Force est de constater que, 18 % de nos collègues n'ont aucune directive et lorsqu'elles existent, 47 % ne peuvent les mettre en œuvre.

En ce qui concerne l'environnement et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de leurs CCF, les collègues sont 24 % à les juger satisfaisants, mais il en reste tout de même 31 % pour qui les moyens disponibles pour organiser des épreuves d'examens sont insuffisants.

Sur l'organisation des épreuves, quand le CCF se déroule en groupe, près d'un quart des collègues doivent « gérer » simultanément le reste de la classe. Beaucoup d'heures consacrées aux CCF ne sont plus consacrées aux apprentissages, et, à défaut d'avoir reconquis le mois de juin, nous sommes en train d'y perdre le mois de mai.

78 % des collègues considèrent que le CCF est une régression dans les modalités d'évaluations, 79 % pensent que le CCF permet d'augmenter les notes des élèves à l'examen, 53 % disent que la généralisation du CCF a eu des effets plutôt négatifs sur la reconnaissance des diplômes, auxquels s'ajoutent 34 % qui considèrent ces effets comme très négatifs. Ces résultats sont naturellement corrélés au fait que 80 % des enseignant-es de LP pensent qu'avec la généralisation des CCF, le niveau des lauréats du Bac Pro régresse.

Enfin, les professeurs reconnaissent à 94 % qu'il est anormal, pour la délivrance d'un diplôme national, de concevoir et d'organiser les épreuves puis d'évaluer ses propres élèves. Où se trouve le principe d'équité et d'égalité entre les trois voies de formation avec un baccalauréat délivré pratiquement que dans l'établissement ?

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à remettre à plat l'ensemble des dispositifs d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle. Il interviendra très rapidement auprès du ministère en ce sens. **L'enquête continue jusqu'à la fin juin** : <http://www.bordeaux.snupef.com/>

### Calendrier

- **3 juillet: barème des contractuels**
- **11 juillet: phase d'ajustement TZR et révision d'affectation**
- **16 juillet: affectation des contractuels**
- **20 juillet: affectation des stagiaires (15 heures).**

## Indemnité pour CCF / Année scolaire 2011/2012

Suite à la demande de plusieurs collègues nous publions ci-dessous les règles utilisées par le Rectorat de Bordeaux pour indemniser les enseignants qui ont participé à la préparation, à l'organisation et à l'évaluation par contrôle en cours de formation :

◎ **Textes de référence** : Décret 2010-1000 du 26 août 2010 (JO du 29-08-2010) / Arrêté du 26 août 2010 (JO du 29-08-2010) / Circulaires des 28 janvier et 19 avril 2011.

### ◎ **Activités pouvant ouvrir droit à l'indemnité prévue par le décret 2010-1000**

Préparer, organiser et procéder à l'évaluation par contrôle en cours de formation des acquis des élèves en vue de l'obtention des diplômes suivants de la voie professionnelle : CAP, BEP et baccalauréat professionnel.

L'évaluation de l'épreuve en CCF est généralement organisée au cours de plusieurs séquences d'évaluation : l'enseignant ne peut percevoir **qu'une indemnité par épreuve ou sous-épreuve pour l'ensemble du travail d'évaluation accompli durant l'année scolaire,**

Les personnels ayant procédé à l'évaluation en CCF d'une épreuve durant une partie de l'année scolaire reçoivent une fraction de l'indemnité proportionnelle à leur participation.

Cette indemnité est versée **par épreuve ou sous-épreuve et par division** (ou classe). Le taux de référence doit être appliqué à une division entière. Dans le cas d'une demi-division, le taux est divisé par deux.

Le montant total à répartir pour une division donnée correspond au taux de référence de l'indemnité, multiplié par le nombre d'épreuves ou de sous-épreuves organisées en contrôle en cours de formation.

### ◎ **Le montant de l'indemnité par épreuve ou sous-épreuve / année 2011/2012:**

- 1 division de moins de 16 élèves = 111 euros
- 1 division comportant de 16 à 24 élèves = 126 euros
- 1 division de 25 élèves et plus = 136 euros

### ◎ **Bénéficiaires :**

- personnels enseignants, titulaires et non titulaires exerçant en LP, EREA et en SEP, à l'exception des professeurs d'éducation physique et sportive
- chef de travaux, uniquement s'ils procèdent directement et personnellement à l'évaluation des élèves
- professionnels à la condition d'avoir également la qualité de personnel enseignant non titulaire.

### ◎ **Quelques remarques :**

➡ Il est très important de noter que l'indemnité ne tient pas compte du nombre de situations ni du temps consacré à l'évaluation.

➡ L'indemnité est versée par épreuve ou sous-épreuve et pour par division, cette année les chefs d'établissement additionnent les Bac Pro 2 ans et Bac Pro 3 ans.

➡ L'indemnité est divisée par le nombre de participants.

➡ Les attributions individuelles sont proposées par le CE dans la limite des crédits limitatifs délégués à l'établissement.

**Le SNUEP-FSU organise un colloque, à Paris le Jeudi 18 et vendredi 19 octobre 2012 sur le thème : « En quoi l'approche par compétences modifie-t-elle l'École en général, l'enseignement professionnel en particulier ». Cinq chercheurs interviendront lors de ce stage pour nous révéler les conclusions, les questionnements et les pistes de réflexions relatives à leurs travaux de recherche les plus récents.**

## Dernière minute

Nous restons très attentifs à l'évolution de la situation au Lycée professionnel de Blaye (33) où un inspecteur a annulé une évaluation CCF, générant un très grand malaise chez les collègues. Pour nous, le rôle de l'inspecteur est d'encadrer et d'aider les collègues sur le plan pédagogique, d'autant plus que la généralisation des CCF a entraîné une surcharge très lourde de travail (voir les résultats de l'enquête du SNUEP).

## Déclaration intersyndicale CAPN PLP ECLAIR du 6 juin 2012



Nous demandons l'abandon du programme ECLAIR et la mise en place d'une véritable politique d'éducation prioritaire.

Nous dénonçons fermement ce mouvement spécifique « éclair » qui constitue une véritable remise en cause du statut des personnels et du mouvement national à gestion déconcentré.

En effet, dans les académies, les collègues retenus ont déjà été retirés du mouvement et les postes ré injectés dans le mouvement. Dans certaines académies, les projets sont déjà sortis avant même le 6 juin, date de la CAPN. Pourtant la circulaire ministérielle stipule parfaitement que « les affectations seront ensuite prononcées à titre définitif par les recteurs à l'issue des travaux des CAPA et FPMA relatives au mouvement intra-académiques » (BO n°5 du 02/02/2012).

Les documents préparatoires restent parcellaires. Ils ne nous permettent pas d'accomplir nos missions d'élus de manière satisfaisante. De surcroît, des interrogations demeurent. Par exemple, « la réussite du programme Eclair [recommande] la constitution d'équipes pédagogiques expérimentées [...] d'une expérience professionnelle d'au moins trois années... ». Cependant le pré projet affecte sur ces postes environ 50 % de stagiaires, non encore titularisés, alors même que des titulaires avaient posé leurs candidatures.

Nous pouvons donc légitimement nous interroger sur « l'adéquation étroite entre le poste et la personne » choisie. En effet, nous n'avons connaissance d'aucune pièce justificative permettant d'avaliser la proposition de choix d'un candidat et du rejet des autres.

Ce mouvement est donc, à cet instant, opaque, déréglementé et arbitraire.

Nous ne sommes pas là pour avaliser des décisions. Nous remplirons pleinement notre rôle d'élus en proposant des améliorations au projet que vous nous avez soumis.